

DECISION de versement d'une aide à la transformation numérique – MAUD'EMPLOI

Pôle Attractivité et Développement Economique

Suivi des dispositifs

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

 ${
m VU}$ la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **MAUD'EMPLOI** le 20 décembre 2024.

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 07 avril 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait de mettre en place un site internet avec intégration de modules techniques mais également, un écran interactif dans sa vitrine afin de permettre, d'une part, une meilleure réactivité dans la gestion et le suivi des demandes et d'autre part, la mise en avant permanente des d'offres d'emploi.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 15 720 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000*50 % = 5 000 €.

DECIDE

D'attribuer à l'entreprise MAUD'EMPLOI, dont le siège est situé au 21 boulevard Victor Hugo - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise MAUD'EMPLOI, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 19 MAI 2025

Le Président de Limoges Métropole,

Guillaume GUERIN